

152

DB18

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull- 6211-06-0a1



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada

Illustrations en page couverture (de gauche à droite) :

1. La carrière Bruce Pit dans la Ceinture de verdure.
2. Les ruines Carbide Willson au parc de la Gatineau.
3. La silhouette de la Cité parlementaire, vue de la rivière des Outaouais.
4. Vue à vol d'oiseau du cœur de la capitale du Canada.

© Commission de la capitale nationale — 2000
Planifier la région de la capitale du Canada
N° de catalogue W93-17/1999
ISBN 0-662-64483-2



Commission
de la capitale nationale

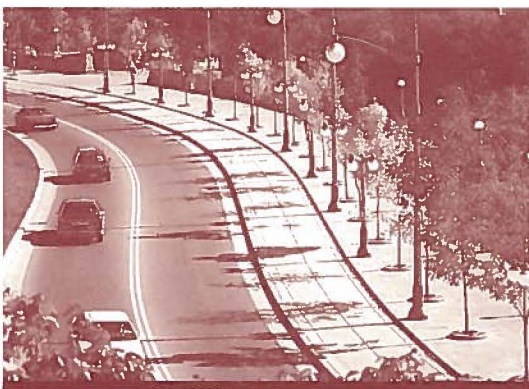
National Capital
Commission

Canada

CCN / NCC P-068-99

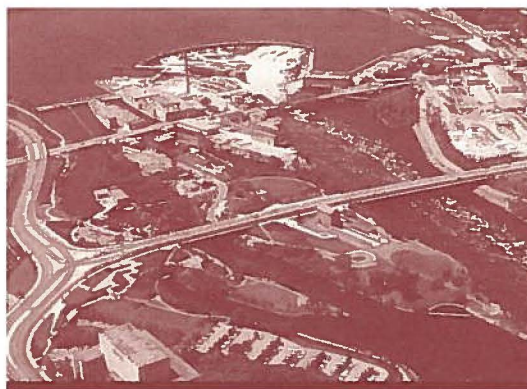
POURQUOI CETTE BROCHURE?

*Le boulevard de la Confédération :
la rue St-Patrick aux approches
du pont Alexandra.*



*Belles terres agricoles dans l'est de la Ceinture de verdure
avec la ville en arrière-plan, 1996.*

*Vestiges des bâtiments industriels sur les îles Victoria
et des Chaudières, vers 1990.*



*Silhouette de la Cité parlementaire vue du
Musée canadien des civilisations.*

Cette brochure explique comment la Commission de la capitale nationale (CCN) élabore la planification et l'aménagement de la capitale du Canada. Elle s'adresse aux personnes et aux groupes intéressés à prendre part à ces activités.





Le Musée canadien des civilisations, 1989.



Jacques Gréber expliquant la maquette de son plan, vers 1950.



Avant le déplacement des installations ferroviaires du centre-ville, vers 1955.

Cent ans de réalisations pour bâtir une capitale

Bâtir une capitale à laquelle puisse s'identifier l'ensemble de la population canadienne est une responsabilité unique, à la fois complexe et gratifiante. L'année 1999 a marqué le centième anniversaire du début de l'édification de la capitale canadienne. Il suffit d'un bref coup d'œil sur le passé pour constater que bon nombre des objectifs et des thèmes qui orientent



Après le déplacement des installations ferroviaires du centre-ville, vers 1975.

aujourd'hui les activités de la CCN ont été établis au tournant du XX^e siècle. Ainsi, le concept d'une « région de la capitale nationale », l'importance des voies d'accès panoramiques à la capitale et la nécessité d'aménager de nombreux espaces verts figurent parmi les thèmes qui ont marqué ce siècle.

En 1899, un premier organisme est créé, la Commission d'amélioration d'Ottawa, qui deviendra plus tard la Commission du district fédéral puis la Commission de la capitale nationale. La Commission d'amélioration d'Ottawa fait disparaître les bâtiments industriels installés le long du canal Rideau pour y établir le premier parc en bordure de l'eau et aménager un réseau de boulevards et de promenades panoramiques. En 1903, le plan Todd propose la création d'une « capitale de verdure » et recommande la préservation de grands parcs naturels et la construction d'un boulevard pour relier la colline du Parlement et Rideau Hall, soit la promenade Sussex actuelle.

Le plan Holt de 1915 représente le premier plan vraiment détaillé de la capitale. Il préconise la mise sur pied d'un organisme de planification d'un district fédéral et l'expansion du réseau de parcs. Quelques années plus tard, en 1922, le plan Cauchon réitère la nécessité de mettre sur pied une commission fédérale et suggère le retrait des voies ferrées du centre-ville, la construction d'autoroutes et l'accroissement du nombre de parcs. C'est ainsi que la Commission du district fédéral voit le jour, en 1927. Cet organisme de planification régionale, doté d'un budget et des pouvoirs nécessaires, donnera suite aux changements recommandés dans les travaux de planification antérieurs.

Le plan Gréber, réalisé en 1950 et publié sous le titre de « Projet d'aménagement de la capitale nationale », est sans doute le plus connu et certainement le plus important des

plans élaborés dans le passé pour la capitale. Le plan Gréber recommande le déplacement des voies ferrées du centre-ville d'Ottawa, l'amélioration des transports, l'élargissement du réseau de parcs et de promenades panoramiques, la décentralisation des édifices gouvernementaux, la restauration des berges, la création d'une ceinture de verdure et l'agrandissement du parc de la Gatineau.

En 1958, le Parlement adopte la *Loi sur la capitale nationale* qui établit la région de la capitale nationale (RCN). En vertu de cette loi, la Commission de la capitale nationale se voit confier la mise en œuvre du plan Gréber. Entre 1958 et le début des années 1980, la CCN donnera suite à la plupart des recommandations du plan Gréber. Trente ans plus tard, soit en 1988, le mandat de la Commission de la capitale nationale est élargi pour inclure un volet d'animation

et de programmation publique afin de faire de la région de la capitale du Canada une source de fierté pour les Canadiens.

Plus d'un siècle de planification et d'aménagement avisés nous permet aujourd'hui de jouir d'une capitale reconnue pour sa beauté, la qualité de son architecture, ses trésors culturels et ses symboles nationaux. Les Canadiens profitent désormais d'« une capitale de verdure » dont la réputation dépasse nos frontières, où l'environnement naturel est mis en valeur et où le cadre urbain demeure à une échelle humaine.

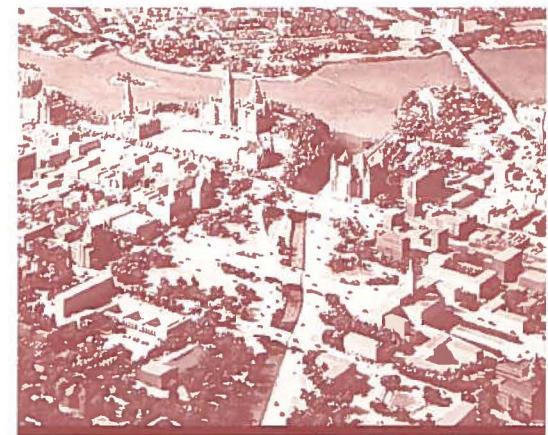
En ce début d'un nouveau siècle, le travail se poursuit car il reste beaucoup à accomplir, à la fois pour préserver les réalisations du passé et pour faire en sorte que la région de la capitale du Canada continue d'évoluer au même rythme que le pays qu'elle représente.



La ville d'Ottawa : vue du centre municipal et ferroviaire proposé dans le rapport Holt en 1915.



La place de la Confédération, 1930.



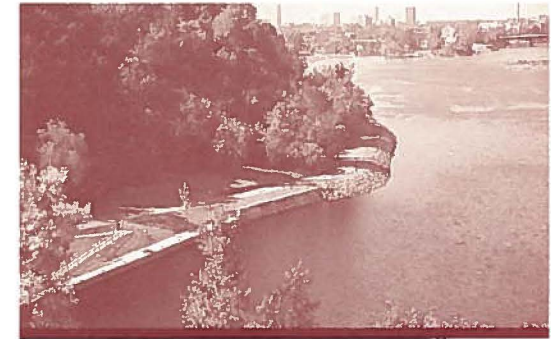
La maquette du plan Gréber, 1950.



Le Musée des beaux-arts du Canada, 1988.



Futur site du monument commémoratif des bâtisseurs de la capitale, 1999.



La promenade de la colline du Parlement, le long de la rivière des Outaouais, 1998.

Planifier la capitale du Canada : une compétence du gouvernement fédéral

En 1958, la *Loi sur la capitale nationale*, votée par le Parlement, donne à la Commission de la capitale nationale le mandat de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale, et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

Pour atteindre cet objectif, la CCN a fait l'acquisition, au fil des ans, de plus de 465 kilomètres carrés de terrains et obtenu la gestion d'un territoire qui s'étend sur plus de 4 715 kilomètres carrés, des deux côtés de la rivière des Outaouais, en Ontario et au Québec.

La Commission de la capitale nationale a la responsabilité, non seulement d'aménager une belle capitale, mais également d'assurer

son animation au moyen de programmes qui suivent l'évolution de la nation canadienne. En 1988, le mandat de la CCN est élargi pour inclure des activités de programmation nationale en vue :

d'organiser, de parrainer ou de promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

La Commission est la seule société d'État ayant pour mandat de bâtir la région de la capitale du Canada afin qu'elle soit une source de fierté pour la population du pays tout entier. La CCN réalise ce mandat en planifiant, en aménageant et en entretenant des aires publiques, mais aussi en produisant et en coordonnant des programmes d'intérêt national.

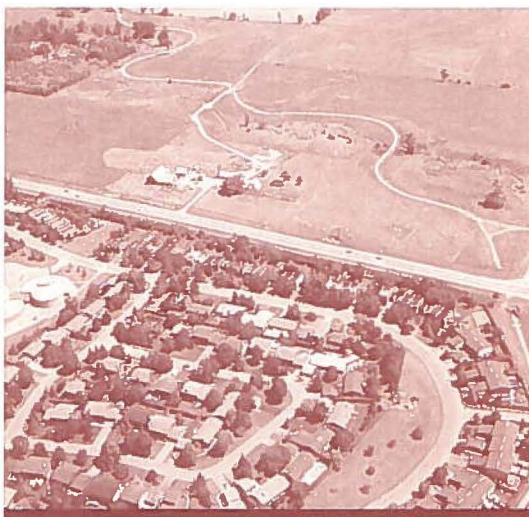
Le rôle de la CCN comme agent fédéral de planification et de coordination

La mission première de la Commission de la capitale nationale est de **faire de la région de la capitale du Canada un symbole d'unité et de fierté** pour tous les Canadiens.

Cet énoncé de mission se traduit par trois thèmes qui orientent la planification à long terme et les activités quotidiennes de la Commission soit :

- **créer un lieu de rencontre pour les Canadiens;**
- **profiter de la capitale pour faire mieux connaître le Canada aux Canadiens;**
- **sauvegarder et préserver le patrimoine culturel de même que les trésors naturels pour les générations futures.**

Ces trois thèmes guident le travail de planification à long terme de la Commission et orientent cette dernière dans l'examen et



Vue à vol d'oiseau, vers l'est, de la Ceinture de verdure depuis Kanata, incluant les sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure, 1990.

la coordination du design et de la qualité esthétique, que ces fonctions soient assumées par elle ou par des ministères ou des organismes fédéraux.

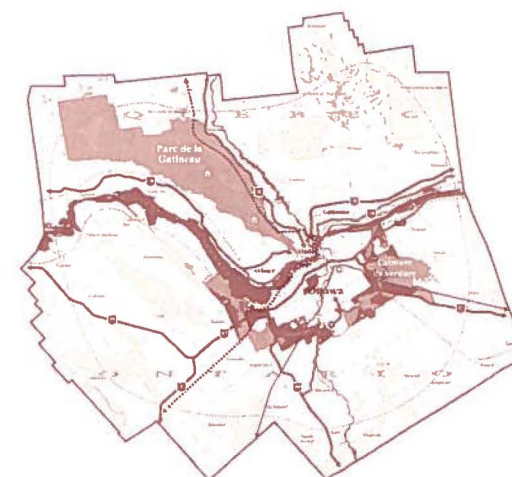
La fonction de planification fournit un cadre à l'aménagement et à l'utilisation des terrains fédéraux et permet d'établir des plans d'aménagement qui conviennent au rôle joué par la capitale du Canada et correspondent à son importance.

Essentiellement, la fonction de planification permet :

- d'assurer une vision à long terme de l'aménagement de la capitale par le biais du Plan pour la capitale du Canada, lequel traduit la mission de la CCN en termes d'utilisation des terrains et de programmes;

- de prodiguer conseils et aide dans l'élaboration de programmes et de politiques afin d'assurer une meilleure gestion des actifs de la Commission, à commencer par un plan à long terme visant ces biens;
- de seconder la haute direction dans ses prises de décisions et d'aider à la mise en œuvre des stratégies de gestion des terrains de la Commission, en s'appuyant pour cela sur des études de planification exhaustives et sur la connaissance de saines pratiques commerciales;
- de fournir un cadre pour l'aménagement des terrains fédéraux, au moyen de lignes directrices et d'autres paramètres découlant des politiques du Plan pour la capitale du Canada et détaillés grâce à des plans directeurs, à des plans de secteur et à des plans de zone.

Le rôle essentiel de la planification dans l'orientation donnée aux activités de la CCN est illustré dans le schéma de la page qui suit.



La structure de la région de la capitale nationale en 2050, d'après le Plan pour la capitale du Canada, 1999.

La planification à la CCN

MANDAT

Selon la Loi sur la capitale nationale :

- préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la RCN;
- organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.

MISSION

Faire de la région de la capitale nationale un symbole d'unité et de fierté.

Trois thèmes principaux :

Créer un lieu de rencontre pour les Canadiens, soit un lieu de rassemblement où les Canadiens peuvent exprimer leurs aspirations, apprécier la diversité de notre pays et célébrer les qualités qui font le caractère unique du Canada.

Profiter de la capitale pour faire mieux connaître le Canada aux Canadiens

et aux visiteurs étrangers tout en utilisant la capitale comme vitrine du passé, du présent et du futur du pays.

Sauvegarder et préserver le patrimoine culturel, notamment les divers lieux de prestige et d'intérêt dont nous avons la garde pour les générations futures.

Le Plan pour la capitale du Canada
Traduire la mission de la Commission.

Préparer le Plan.
Surveiller sa mise en œuvre.
Interpréter la politique.

La fonction de planification

Principaux domaines de responsabilité :

- le cadre de planification de la Commission;
- les approbations de l'utilisation du sol et du design des terrains fédéraux;
- le programme visant les immeubles à valeur patrimoniale et les ressources archéologiques;
- les activités d'urbanisme et de contrôle de l'aménagement assumées par les municipalités;
- l'évaluation environnementale;
- la gestion de l'environnement.

Définir l'aménagement et la gestion des terrains fédéraux.

Les partenaires fédéraux

Les biens de la Commission :
terrains et immeubles.

La Ceinture de verdure

Le parc de la Gatineau

Les espaces urbains

Les résidences officielles

Préparer des plans.

Céler les actifs de la Commission.

Harmoniser les plans.

Collaborer avec des partenaires municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux.

Les partenaires municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux



Sentier récréatif à Hull.



QUELS PRINCIPES ET FONCTIONS SOUS-TENDENT LA PLANIFICATION DE LA CAPITALE?



La colline du Parlement.

La planification de la capitale est soumise à des forces et à des influences toujours changeantes et elle est élaborée dans un cadre administratif complexe. Les constantes, dans ce milieu en perpétuelle évolution, sont les fonctions particulières dévolues à une capitale et les principes qui orientent le travail de planification de la Commission.

La planification réalisée par la CCN s'appuie sur la notion de développement durable et repose sur des principes de planification visant d'une part la capitale et d'autre part la région.

Le développement durable, défendu en tant que politique du gouvernement fédéral, teinte et façonne l'application de ces deux ensembles de principes d'aménagement. Un développement durable signifie un développement qui répond aux besoins présents sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

La Commission élabore des principes de planification relatifs à la capitale d'un pays et partage avec les administrations locales et régionales des principes communs d'aménagement qui figurent dans les divers plans officiels et schémas d'aménagement de ces administrations.

Les fonctions d'une capitale

La capitale représente le centre politique et le cœur symbolique d'un pays. Elle est

le lieu où se prennent d'importantes décisions politiques. La capitale sert en même temps de vitrine à la culture et à l'histoire de la nation, car elle éclaire son passé, met en scène son présent et donne un aperçu de son avenir. La capitale est également le centre administratif du gouvernement fédéral. Un tel ensemble de fonctions symboliques, politiques, culturelles et administratives appartient en propre à une capitale nationale.

La fonction symbolique

Lorsque les Canadiens pensent à leur capitale, de nombreux symboles leur viennent à l'esprit, entre autres la tour de la Paix, qui représente les valeurs démocratiques, la Cour suprême, qui symbolise notre régime judiciaire, et le Monument au maintien de la paix, qui rappelle l'engagement de longue date du Canada pour la paix dans le monde.

La fonction politique

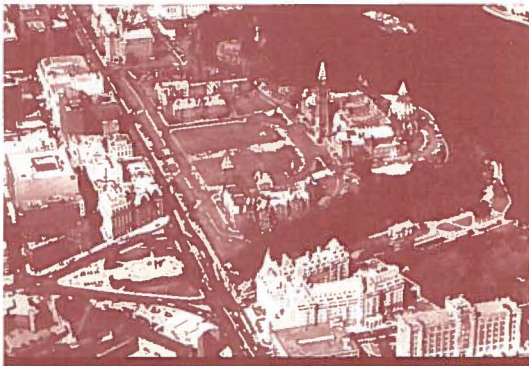
La fonction politique de la capitale consiste à montrer le fédéralisme à l'œuvre. La capitale étant le siège du gouvernement du Canada, cette fonction s'exerce par la présence d'institutions, d'installations et de manifestations publiques nécessaires au déroulement des activités parlementaires fédérales telles que le Sénat, la Chambre des communes et la Cour suprême.

La fonction culturelle

La fonction culturelle vise la représentation des réalisations, des cultures, des coutumes et des traditions du peuple canadien. La capitale dispose donc des éléments nécessaires — institutions, manifestations publiques, attraits, symboles, paysages, sentiers et installations connexes — pour mettre en évidence les ressources humaines et naturelles de la nation et pour faire connaître son histoire, sa créativité et son savoir-faire ainsi que ses valeurs culturelles, ses aspirations et ses traditions.

La fonction administrative

La fonction administrative de la capitale comporte plusieurs volets, dont celui d'abriter les administrations centrales de nombreux ministères fédéraux. Et, de fait, un défi constant en matière de planification est celui de fournir les installations nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement fédéral et de ses ministères.



La colline du Parlement, vue à vol d'oiseau

Les principes d'aménagement de la capitale

Le symbolisme

La capitale est un symbole national et une fenêtre sur le Canada pour les autres pays du monde. Les Canadiens devraient pouvoir se reconnaître dans les manifestations publiques, les activités, les commémorations, les expositions et l'aménagement de leur capitale. En outre, la capitale devrait bien représenter les Canadiens aux yeux des visiteurs étrangers.

L'embellissement

L'aménagement et l'entretien des terrains fédéraux et des installations de la capitale situés dans la région de la capitale devraient respecter des normes convenant à l'image et aux fonctions propres à une capitale.

La préservation de l'environnement

La préservation des espaces verts doit contribuer à la qualité de vie, au maintien de milieux sains et viables, et à une vision de l'aménagement qui intègre harmonieusement les cadres bâti et naturel.

La gérance

Les terrains et les immeubles fédéraux, les ressources naturelles, le patrimoine historique et archéologique de même que les symboles nationaux doivent être préservés comme un legs permanent à tous les Canadiens.

L'orientation des visiteurs

Des espaces adéquats, des technologies de communication de pointe et des services d'interprétation touristique sont nécessaires pour que les visiteurs apprécient leur séjour dans la capitale.

La sécurité et le confort

Les visiteurs, les résidents et les employés fédéraux devraient pouvoir compter sur un environnement sûr, pratique et agréable, tant sur les terrains que dans les immeubles du gouvernement fédéral.

L'accessibilité

Selon les politiques en vigueur du gouvernement, l'accès pour les personnes à mobilité restreinte aux installations des ministères ainsi que l'utilisation de ces installations, devraient être facilités, chaque fois que cela est possible.

Le transport et les communications

Les points d'intérêt, les installations et les manifestations publiques de la capitale devraient être accessibles par divers moyens de communication, y compris des réseaux informatiques et des modes de transport pouvant desservir les usagers du transport public, les piétons, les cyclistes et les automobilistes, que ces personnes soient des visiteurs ou des résidents.

Les principes d'aménagement de la région

La qualité de vie

La région de la capitale nationale devrait offrir une excellente qualité de vie en favorisant le développement de collectivités saines et en facilitant la prestation de services et l'aménagement d'installations qui répondent aux besoins actuels et futurs des résidents.

Le partenariat

Les processus et les politiques du gouvernement fédéral en matière de planification devraient s'harmoniser à ceux des instances locales, régionales et provinciales, et l'on devrait profiter de toutes les occasions de mettre sur pied des projets d'intérêt commun, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, le secteur privé et les organismes sans but lucratif.

L'efficacité

Il faut viser une utilisation optimale et judicieuse des investissements du gouvernement fédéral et des autres échelons de gouvernement dans les terrains, les infrastructures, les équipements, le transport en commun et les installations connexes.

La conservation des ressources naturelles

L'utilisation ou la pollution de ressources naturelles telles que le sol et l'eau devraient être réduites au minimum sur les terrains

fédéraux, et le milieu naturel et la biodiversité de la région de la capitale devraient être préservés et mis en valeur par la protection des éléments importants de l'écosystème.

L'économie

Les biens fédéraux dans la région de la capitale nationale devraient être planifiés, développés et gérés de façon durable, de manière à favoriser une économie régionale forte, intégrée et diversifiée et à assurer une position concurrentielle de la région de la capitale au sein de l'économie mondiale.

Le cœur de la capitale

Le centre-ville d'Ottawa et celui de Hull devraient être les lieux privilégiés des activités économiques, culturelles et politiques dans la région de la capitale nationale.

Le transport et les communications

Il devrait y avoir des réseaux de transport et de communication abordables, accessibles et intégrés dans la région de la capitale nationale et entre la capitale et le reste du monde.

Les fondements de la planification dans la région de la capitale nationale





Le belvédère du mont King, au parc de la Gatineau, 1997.



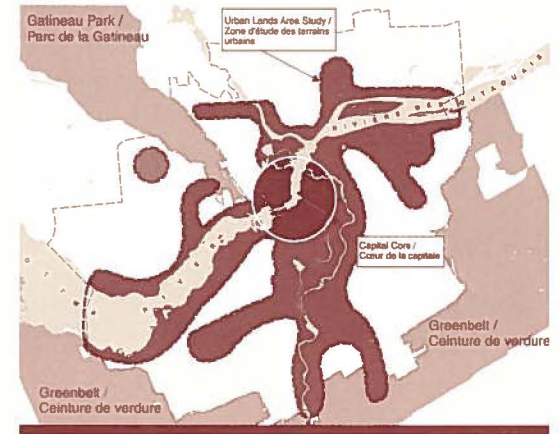
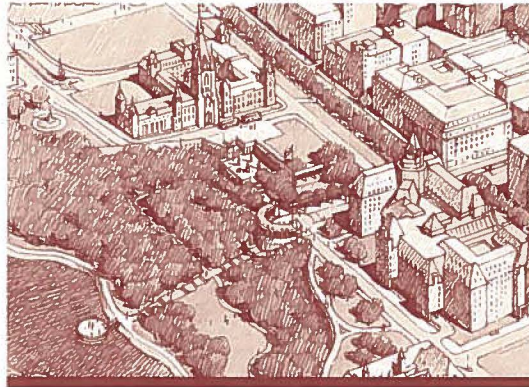
COMMENT LES PLANS SONT-ILS ÉLABORÉS?

Esquisse du boulevard Saint-Laurent à Hull, 1999.



Le cœur de la capitale en 2050, d'après le Plan pour la capitale du Canada, 1999.

Vue aérienne de l'escarpement de l'axe de la rue Bank, 1999.



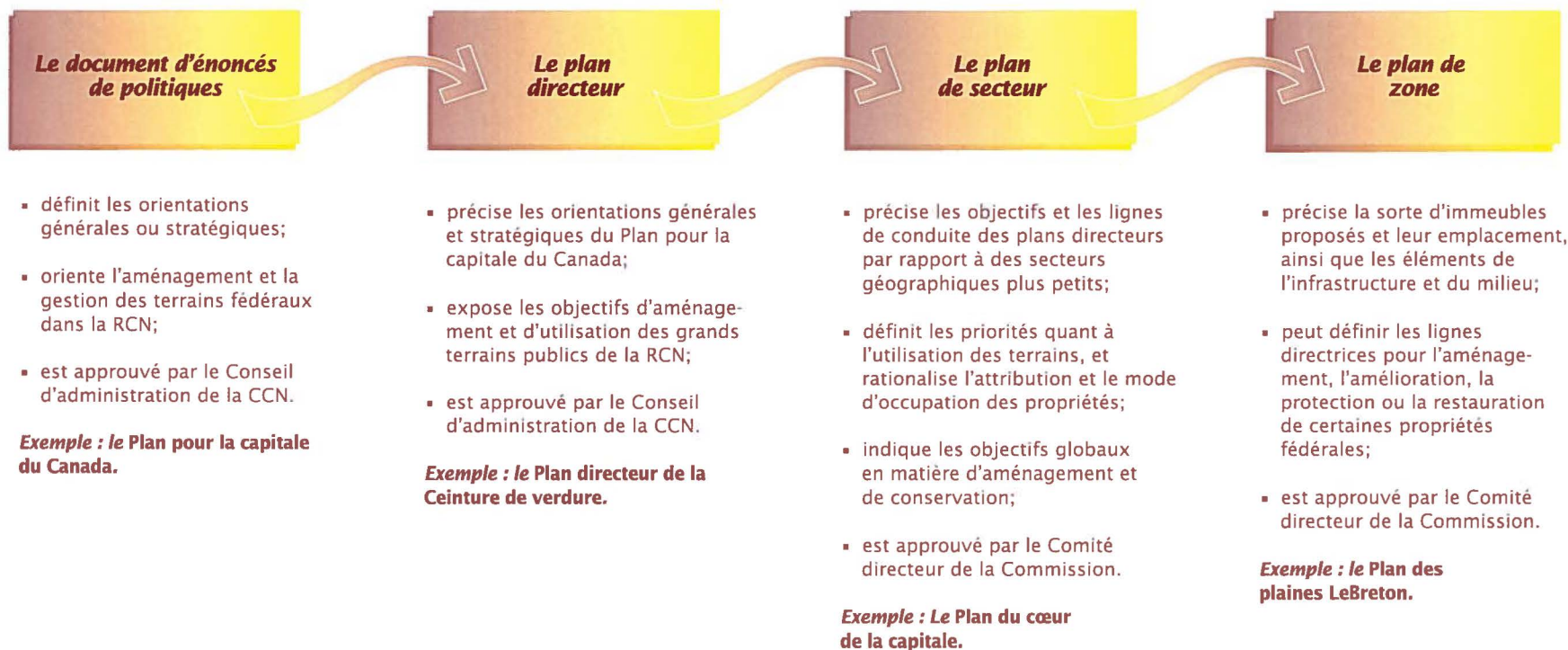
Carte d'étude de la zone des terrains urbains, 1998.

Le cadre de planification de la CCN

La planification de la région de la capitale du Canada est établie suivant un cadre hiérarchique. Le Plan pour la capitale du Canada représente le sommet de la « pyramide » du processus de planification. Ce Plan établit les politiques générales d'aménagement et de conservation de la région dans son ensemble. Ensuite, trois plans directeurs fournissent des indications plus précises touchant le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les espaces urbains. Les plans de secteur précisent les buts et les orientations des plans directeurs, en se concentrant sur de petits secteurs géographiques. Enfin, les plans de zone portent sur les détails nécessaires à une mise en œuvre efficace des politiques établies dans les plans de secteur.

Le cadre de planification de la Commission :

un processus de raffinement continu, depuis l'établissement des politiques jusqu'à la mise en œuvre.



Les plaines LeBreton, aujourd'hui, demain une nouvelle communauté. 1998



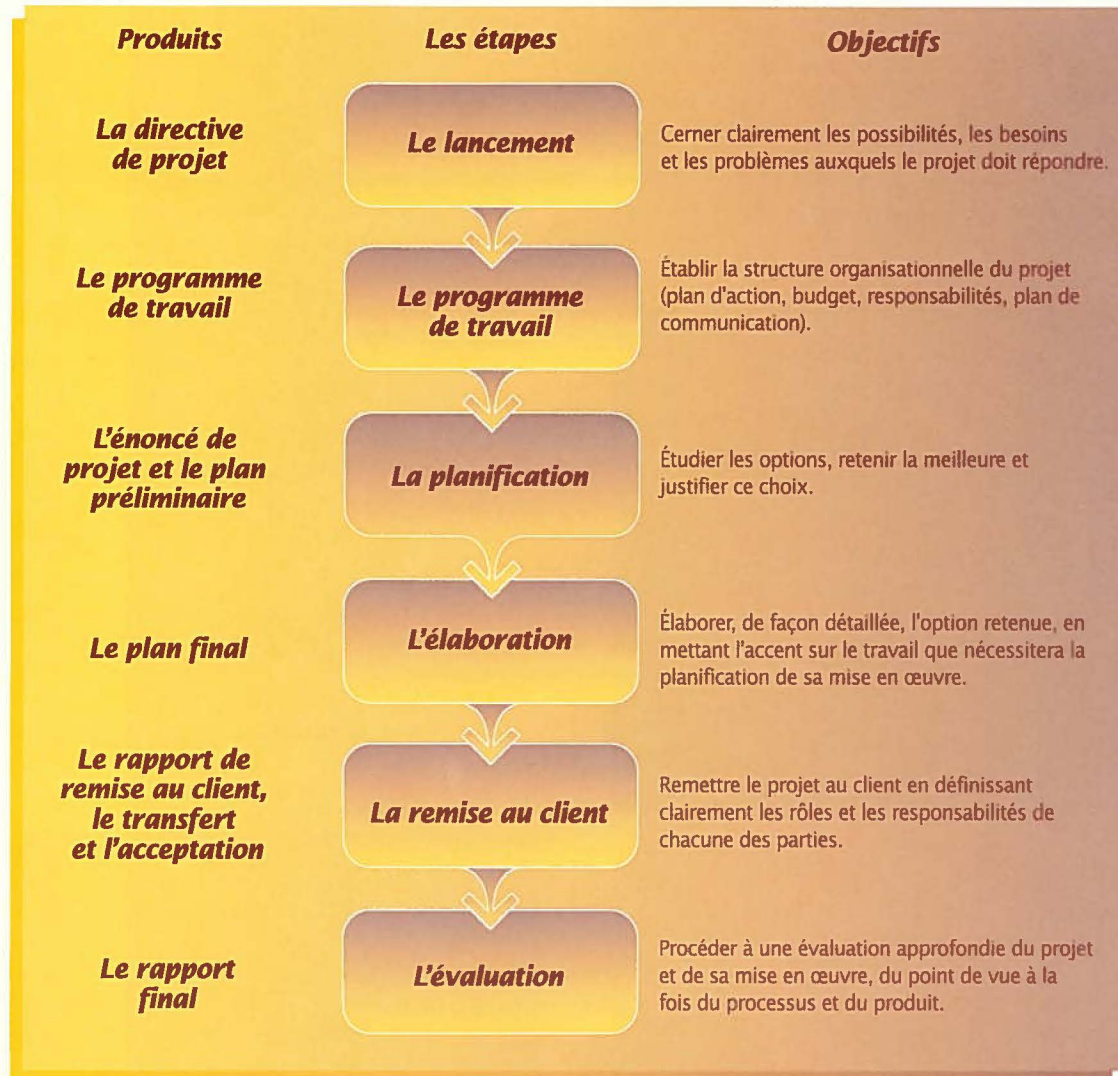
Maquette des plaines LeBreton, vue vers l'est. 1999.



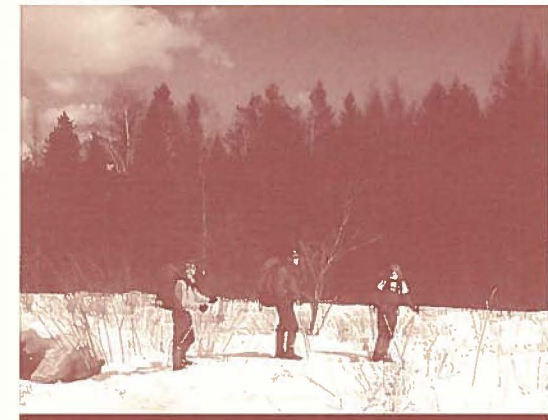
Esquisse du parc des plaines LeBreton, 1999.



Le processus de gestion de projets de planification



Le Plan directeur du parc de la Gatineau, 1990.



Ski de fond au parc de la Gatineau.



Le belvédère du lac Pink.



Le sentier récréatif Mer Bleue.

Une approche intégrée

L'élaboration d'un plan comporte plusieurs étapes qui sont rigoureusement suivies. Ce processus de planification doit intégrer et prendre en compte plusieurs éléments : les questions environnementales et patrimoniales, les communications internes et publiques, une analyse coûts-avantages, des analyses de faisabilité et l'élaboration d'un programme de mise en œuvre et de suivi. Ces étapes s'appliquent à tous les plans définis par la Commission.

La question initiale posée est la suivante : « Est-ce que l'élaboration d'un plan représente le meilleur moyen de profiter des occasions offertes, de combler les besoins et de régler les problèmes? »

Une réponse affirmative enclenche le processus de planification, soit la préparation d'un énoncé de projet, l'établissement d'un plan d'action et d'un budget, la définition et l'examen des options, le choix d'une option



Vélo de montagne dans le parc de la Gatineau.

préférée, les détails du projet et, finalement, ce que la CCN appelle la « remise au client ». Cette dernière étape permet d'évaluer le processus de planification et, ultérieurement, la mise en œuvre du plan.

La fonction de planification sert ainsi plusieurs clients : les directions de la Commission qui s'occupent du développement

des biens immobiliers, de la gestion des terrains et de la programmation; les organismes fédéraux et les organismes correspondants aux échelons local et régional; les organismes sans but lucratif; les médias, la population de la région et ultimement l'ensemble des Canadiens. Face à une clientèle aussi variée, le processus d'élaboration de plans qui ont une importance déterminante pour l'avenir de la capitale se veut un exemple de professionnalisme et de rigueur et doit tenir compte des différents intérêts dans la RCN. Le système de gestion des projets en planification vise donc à répondre à ces exigences et à traduire en termes concrets le mandat et la mission de la Commission.



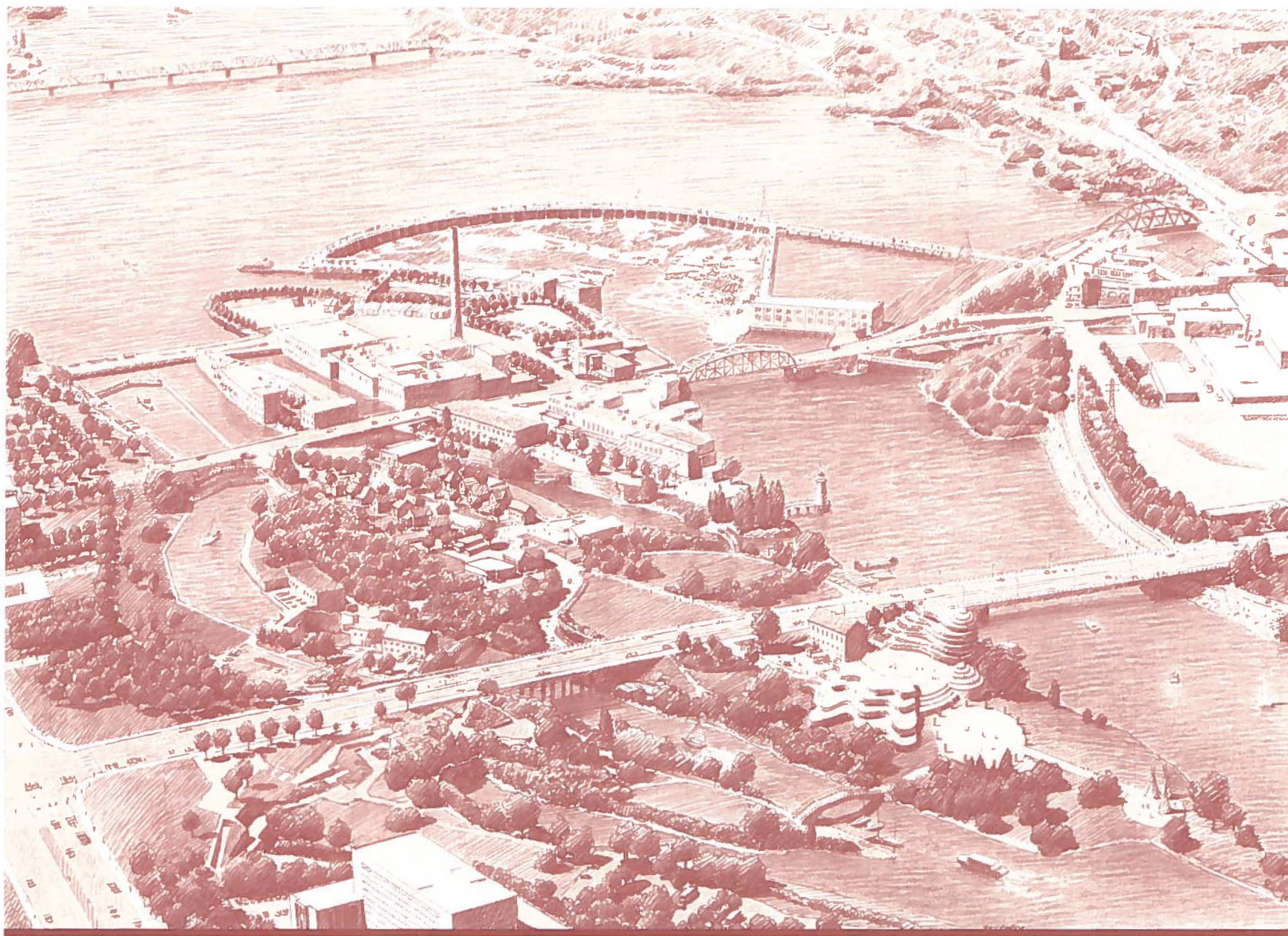
La participation des personnes et des groupes intéressés à la planification de la capitale



Les partenaires associés au processus

À l'instar de nombreux organismes gouvernementaux et entreprises, la CCN cherche des façons d'améliorer le flux de l'information entre elle et les parties intéressées à ses activités, en particulier les personnes et les groupes qui souhaitent contribuer à la planification de la région de la capitale du Canada.

La Commission procède à des consultations initiales pour échanger des idées, connaître les perceptions et obtenir des avis auprès de différents groupes. Pour ce faire, elle utilise diverses techniques à différentes étapes du processus de planification. Elle essaie d'établir une voie de communication bidirectionnelle entre elle et le groupe pour lequel un plan est en préparation, l'objectif étant de prendre des décisions réfléchies tenant compte du fait que la responsabilité ultime incombe au Parlement du Canada.



Esquisse des îles Chaudières et Victoria, 1999





Le parc Major's Hill et la place du Colonel-By

La mise en œuvre

La CCN a recours à divers mécanismes pour mettre en œuvre les plans qu'elle réalise. Les visiteurs ou les résidents de la capitale connaissent bon nombre des résultats auxquels aboutissent les plans de la Commission. Mais les manifestations concrètes de la réalisation du mandat de la CCN et de sa fonction de planification ne sont pas les seuls produits dignes de mention.

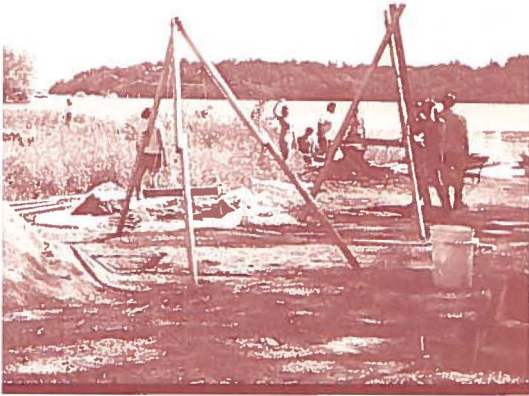
Le processus de mise œuvre des plans comporte plusieurs volets :

L'évaluation environnementale stratégique sert d'instrument de planification. La Commission cherche ainsi à prévoir et à prévenir les problèmes environnementaux, à trouver les occasions de valoriser les atouts environnementaux et à permettre des décisions éclairées sur les choix possibles et les compromis à faire. La CCN respecte l'esprit de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, appliquant une méthode systématique d'examen des décisions à tous les niveaux, depuis les politiques, les plans et les programmes, jusqu'aux activités et projets eux-mêmes, en passant par les opérations foncières. Ainsi, tous les plans font l'objet, en cours d'élaboration, d'un processus d'évaluation environnementale stratégique qui influe sur l'utilisation du sol, les concepts et les orientations.

Les approbations relatives au design et à l'utilisation des terrains fédéraux ont pour objet de veiller à ce que l'utilisation des terrains, l'aménagement et les autres travaux visant les terrains fédéraux renforcent le caractère unique, la « personnalité » et la qualité de la capitale, « en harmonie avec son importance nationale ». Tous les plans élaborés par la Commission sont soumis à ce processus d'examen avant d'être remis aux clients. La même règle s'applique aux plans réalisés par les autres organismes fédéraux et les promoteurs immobiliers indépendants, lorsque le terrain en question appartient au gouvernement fédéral. Enfin, ce processus sert également à déterminer si les projets respectent les objectifs du Plan pour la capitale du Canada.

Les activités relatives à l'urbanisme et au contrôle de l'aménagement sous la responsabilité des municipalités sont suivies de près par la Commission qui veut ainsi s'assurer que les buts et objectifs établis pour l'aménagement de la capitale s'harmonisent avec ceux des administrations régionales et locales.

La politique relative à la **gestion de l'environnement** souligne qu'en raison des liens étroits entre les trois éléments du développement durable — l'économie, l'environnement et les valeurs socioculturelles —, les décisions et les actions doivent être prises de façon intégrée en vue de tendre vers un développement durable et sain. Ce développement se caractérise par une économie



Fouilles archéologiques au parc du Lac-Leamy, 1996.

vigoureuse et dynamique, une collectivité valorisant le bien-être, la santé et la sécurité des personnes et un écosystème viable dont on respecte l'évolution naturelle.

Les ressources patrimoniales et archéologiques, y compris le patrimoine culturel du pays et de la région (les paysages et les traditions populaires), sont intégrées au processus de planification. Les chartes internationales reliées à la protection des ressources archéologiques et les lignes directrices qui en découlent sont mises en application dans tout processus de planification de la Commission. De plus, la CCN contribue à la conservation des immeubles fédéraux du patrimoine en appliquant les normes et lignes directrices du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine au processus d'approbation de l'utilisation et du design des terrains.



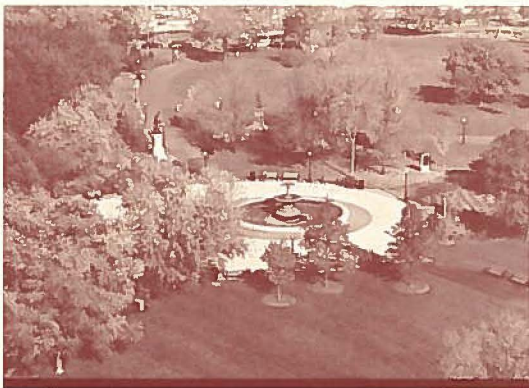
Pont couvert dans la vallée du ruisseau Meech, vers 1992.

La remise au client et l'évaluation du plan font partie intégrante du système de gestion des projets de planification. La remise au client désigne la phase de transmission du projet au client, soit l'organisme pour lequel a été entrepris le projet de planification. Le rapport de transfert définit les responsabilités de chacune des parties, le calendrier des travaux et les

coûts prévus. Ce rapport vise à assurer la réussite du projet grâce à un schéma de réalisation clair et rigoureux. L'évaluation désigne la phase d'examen du plan dans son ensemble, tant au niveau du processus que du contenu : les forces, les faiblesses et les améliorations qui pourraient être apportées lors de sa révision.



Vue aérienne du parc de la Confédération, 1997.



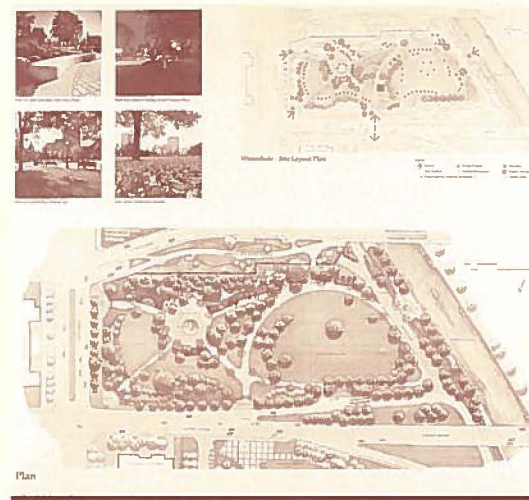
Une organisation professionnelle

Le groupe responsable de la planification au sein de la Commission relève de la Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion immobilière (DACGI).

L'expertise de ce groupe est variée : les membres ont des formations en urbanisme, en design urbain et en architecture de paysage. Ils possèdent également des formations d'appoint en gestion des immeubles et des ressources, en planification et en évaluation stratégiques de l'environnement, en planification des transports et en systèmes d'information géographique (SIG).

En outre, ce groupe peut bénéficier des conseils et des avis des autres spécialistes de la CCN ainsi que de ceux des comités consultatifs de la Commission. Ces comités sont composés de spécialistes qui œuvrent dans des domaines connexes ou complémentaires, un peu partout au Canada.

L'approbation des plans dépend du niveau du plan. Ainsi, à titre d'exemple, le Plan pour la capitale du Canada, principal document d'orientation pour l'aménagement de la RCN, et les plans directeurs sont approuvés par le Conseil d'administration de la CCN. Les plans de secteur et de zone sont approuvés par le Comité directeur. Les plans de travail, qui font partie du système de gestion de projets de la Commission, sont approuvés par le vice-président de l'Aménagement de la capitale et de la gestion immobilière.

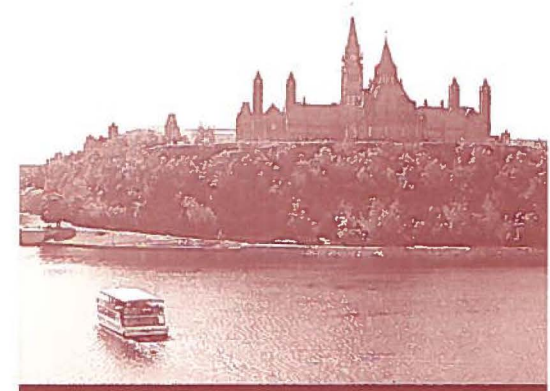
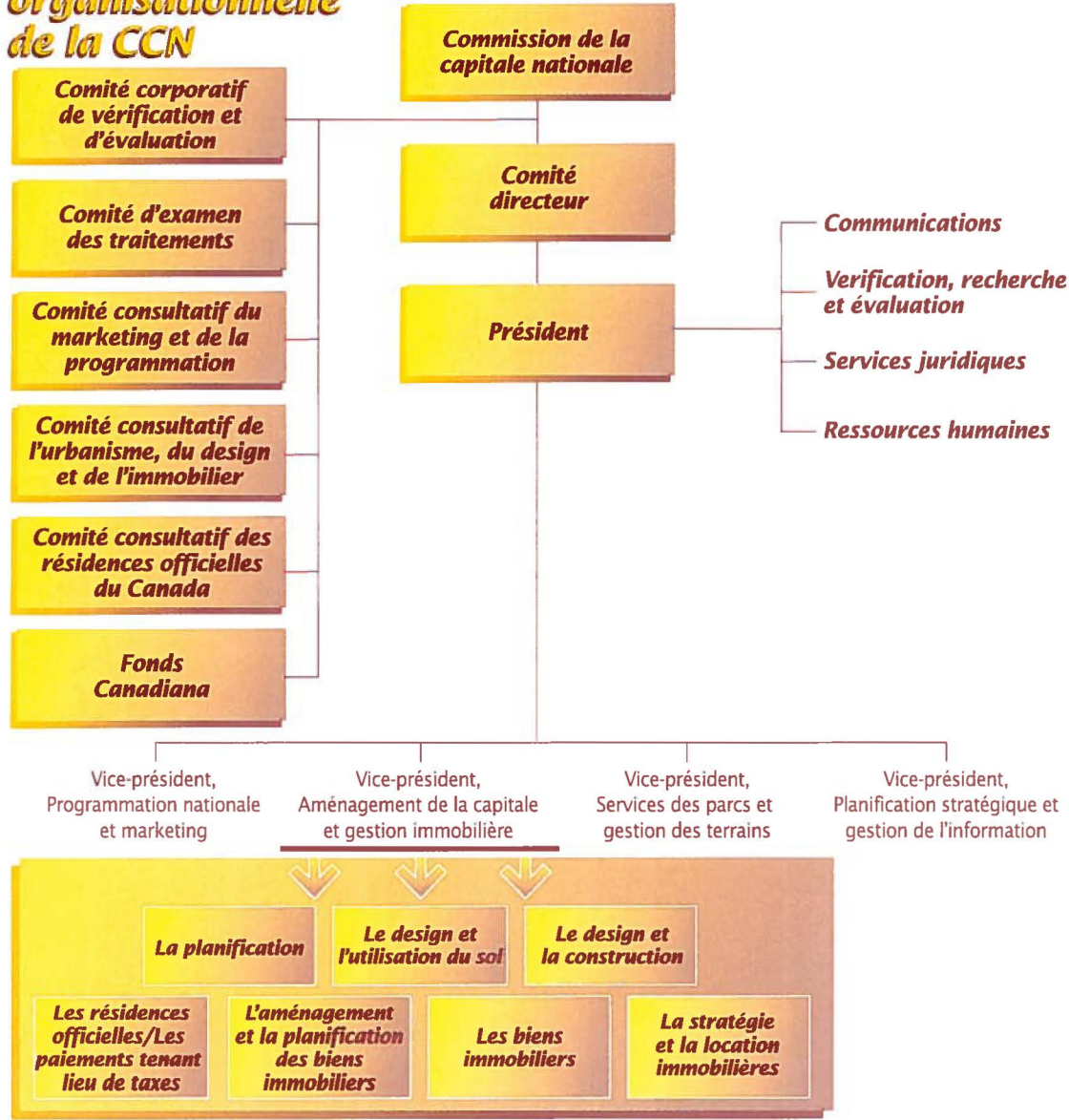


Le plan conceptuel du parc de la Confédération.

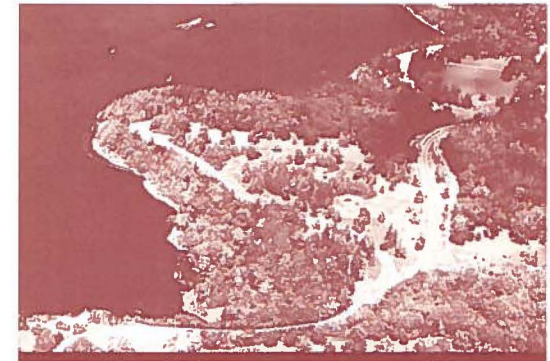
Conclusion

La fonction de planification à la Commission de la capitale nationale dépasse largement l'aménagement de la capitale, au sens strict du mot. En appliquant rigoureusement les principes directeurs d'aménagement liés à la capitale et à la région, la planification contribue à créer et à maintenir un environnement et un milieu de vie sains, au sens le plus large du terme, et à développer un modèle urbain dynamique soucieux du passé, de ses habitants et des groupes fondateurs. La fonction de planification assure ainsi la continuité avec les réalisations antérieures et permet à la capitale de continuer son évolution en harmonie avec le pays qu'elle représente.

La place de la planification dans la structure organisationnelle de la CCN



Bateau-mouche sur la rivière des Outaouais.



Le parc Rockcliffe.



Sentier récréatif le long de la promenade des Outaouais, vers 1990.



L'Infocentre de la capitale, 1996.



Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Division de la planification
(613) 239-5291

Renseignements sur la Commission

Ligne Info CCN : (613) 239-5555

Infocentre de la capitale

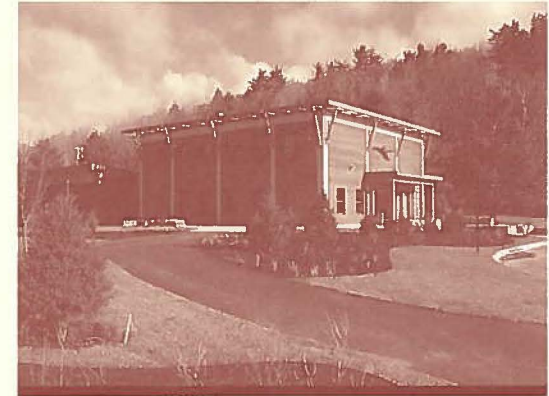
(613) 239-5000
Numéro sans frais : 1 800 465-1867
Télécopieur : (613) 952-8520
Courriel : info@ncc-ccn.ca

Site Web de la capitale

www.capcan.ca

Bibliothèque de la CCN

Bibliothécaire : (613) 239-5123
Télécopieur : (613) 239-5179



Le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, 1999.

Autres publications utiles pour la planification de la région de la capitale du Canada :

Les approbations fédérales d'utilisation du sol et de design

L'évaluation environnementale : Pour prendre de bonnes décisions

La politique sur les biens à valeur patrimoniale

La gestion des ressources archéologiques

Cette brochure a été préparée par le personnel de la planification et celui des services de création de la Commission de la capitale nationale, avec l'aide de la société d'experts-conseils Spencer & Co.